

MIRABEL Conseil municipal
Interdire l'extraction du gaz de schiste

Le conseil a été suivi par une dizaine d'auditeurs.

Le conseil municipal de lundi a été axé sur l'extraction du gaz de schiste. Après délibération et à l'unanimité, considérant l'impact désastreux que la recherche et l'exploitation éventuelle de ces gaz non conventionnels auront sur le territoire, le conseil exige qu'une large concertation soit engagée par les industriels et l'Etat auprès des collectivités et des habitants ; exige que le principe constitutionnel de précaution soit mis en œuvre à ce sujet ; affirme son opposition à toute prospection ou exploitation de gaz non conventionnel sur le territoire de la commune et demande au maire, Gilbert

Marcon, de prendre un arrêté dans ce sens.

Cet arrêté interdira sur la commune tous les forages pour l'exploration et l'exploitation de gisements de gaz de schiste. Il interdira aussi l'utilisation de l'eau communale, potable ou non potable, aux fins d'exploration ou d'exploitation liées au gaz de schiste. De plus, il interdira le traitement ou le rejet des éventuelles eaux d'après forage, prélevées à une source extérieure au territoire communal.

Une commission communale est créée pour suivre ce dossier avec Gilbert Marcon, Bernadette Loyrion, James Charret et Barbara Touzot.